

Jose Luis Ramirez Sadaba, *Gastos suntuarios y recursos económicos de los grupos sociales del Africa romana*. Estudios de historia antigua 3. Asociación Trajano y departamento de historia antigua, Universidad de Oviedo [s. d.]. 256 pages.

Cet ouvrage est une recherche d'histoire quantitative où l'auteur se propose pour l'essentiel d'évaluer quelles étaient les ressources dont pouvaient disposer les différents groupes sociaux de l'Afrique romaine. Le premier chapitre (p. 15–37), consacré au coût minimum de subsistance, aboutit à la conclusion que, pour un adulte, le minimum vital en Afrique, sous le Haut Empire, était de 200 sesterces par an. Le second chapitre (p. 38–92) est consacré aux *summae honorariae*: J.-L. Ramirez Sadaba, partant du matériel fourni par plus de deux cents inscriptions africaines comportant ou non des chiffres précis (dans le cas des versements non chiffrés, il propose, quand c'est possible, une évaluation), s'efforce de préciser, en fonction de la richesse des villes qu'il divise en trois grands groupes (petites villes; villes de moyenne importance; capitales provinciales), quelles sommes étaient versées à l'occasion des magistratures pérégrines, du décurionat, de l'édilité, du duumvirat ou du triumvirat, de la quinquennalité, du flaminat, de l'augurat et du pontificat: il ne se limite pas aux *summae honorariae* (ou *legitimae*) proprement dites, mais tient compte également, à juste titre, des *summae adiectae*. Dans la partie la plus intéressante de ce chapitre, il essaie de calculer à quelle fortune foncière correspondaient ces versements. C'est ainsi que pour pouvoir verser 6000 sesterces (versements moyens occasionnés par l'édilité, le duumvirat, le flaminat), il fallait disposer, d'après l'auteur, de 100 jugères (= 25 hectares) de bonnes terres à blé en exploitation directe ou de 50 jugères d'olivettes (ou d'une exploitation industrielle d'un rapport équivalent). Les magistrats capables de verser plus de 10 000 à 15 000 sesterces appartenaient à la catégorie des grands propriétaires (plus de 200 jugères de terres à blé ou de 100 jugères d'olivettes). Ceux qui ne versaient pas plus de 5000 sesterces étaient de petits propriétaires.

Dans le troisième chapitre (p. 93–117), J.-L. Ramirez Sadaba s'efforce de préciser en quels grands groupes sociaux se divisait la population de l'Afrique romaine en fonction des versements, des dons ou des dépenses attestés par l'épigraphie. Comme on pouvait s'y attendre, les versements aux cités les plus élevés, qu'il s'agisse de versements *ob honorem* ou d'évergésies, sont le fait des chevaliers et des sénateurs. Les *patroni* et les *curatores reipublicae* (sous le Haut Empire) font également partie de la classe des riches possédants de l'Afrique romaine. Viennent ensuite, dans l'ordre de la fortune, les membres du sénat municipal et, au-dessous d'eux, les soldats. Au terme d'une très intéressante analyse, l'auteur démontre le rôle de promotion so-

ciale que jouait l'armée en Afrique. Un légionnaire, à l'expiration de son temps de service, pouvait devenir un petit propriétaire et, ensuite, un membre de l'*ordo*. En revanche, les paysans libres non propriétaires ne s'élevaient que très rarement au-dessus de leur condition: le moissonneur de Mactar représente l'exception, et non la règle. Les esclaves et les affranchis sont enfin, après les paysans, ceux dont les dépenses apparaissent comme les plus faibles.

Dans un quatrième et dernier chapitre (p. 118–163), l'auteur se penche sur le financement des services publics des municipalités africaines, dont il essaie d'évaluer les revenus et les dépenses. Le lecteur est un peu étourdi par le fatras de chiffres qu'on lui assène (évaluation des statues, des temples, des arcs, des portiques, des marchés, des thermes, des aqueducs, des théâtres, des exèdres, des basiliques, des repas publics, des fondations), tout cela pour aboutir à cette conclusion peu originale que les municipalités faisaient appel essentiellement à la participation privée pour assurer leurs services publics.

On regrettera que la présentation de cet ouvrage, assurément important même si l'on peut n'être pas toujours d'accord avec l'auteur, soit peu attractive. La typographie est pénible: il est composé, bizarrement, en italiques, et en lignes très serrées, ce qui en rend la lecture malaisée. Quelques pages, mal imprimées, sont à la limite de la lisibilité. Plus grave: certains passages, destinés à contenir des mots grecs, sont laissés en blanc (p. 39, p. 79, n. 9, . . .)! Les tableaux des pages 183–256 ne sont pas très agréables ni faciles à consulter. On déplorera l'absence d'*indices*. L'auteur, qui fait appel aux méthodes mathématiques dans la présentation de ses statistiques, n'est sans doute pas très conscient que les historiens qui consulteront son ouvrage ont rarement une formation mathématique. Les notions de *moda*, *mediana* et *media* (p. 20, 127–128, etc.) sont sûrement familières aux 'scientifiques': elles ne le sont pas aux historiens. Il en va de même du terme de 'système logarithmique' (p. 104–105). Une définition préalable, dans un langage aussi simple que possible, eût été indispensable dans l'intérêt de la clarté.

L'auteur se défend dans son introduction de vouloir marcher sur les traces de R. Duncan-Jones. Dans bien des cas, pourtant, il est amené à reproduire le même matériel que le savant anglais: comparer les pages 183–256 de l'ouvrage de J.-L. Ramirez Sadaba et les pages 90–114 de R. Duncan-Jones, *The Economy of the Roman Empire* (que l'on consultera désormais dans sa deuxième édition, Cambridge, 1982). Mais on saura gré à l'historien espagnol d'avoir donné systématiquement toutes les mentions de dons et de versements, de travaux publics, de jeux, même lorsqu'elles n'étaient pas chiffrées, quelque risque qu'il y ait à vouloir tirer des conclusions quantitatives de ces données imprécises.

On chicanera parfois l'auteur sur certaines de ses affirmations: le coût des vêtements serait sensiblement moins élevé en Afrique qu'en Italie en raison de la clémence du climat (p. 18). Pour qui a vécu en Afrique du Nord en hiver, en particulier dans les régions de l'intérieur, cette assertion suscite quelque scepticisme. L'auteur s'oppose à l'idée que les curies municipales n'auraient contenu qu'une partie des hommes libres des cités (p. 24–25). À l'époque sévérienne tout au moins, il est pourtant difficile de prétendre le contraire: la *curia Commodiana* de Timgad en 211–212 ne comportait que 52 membres. S'il y avait dans cette cité dix curies, ce qui est une estimation probable, cela donnerait environ 520 curiales, chiffre bien inférieur, autant qu'on peut le présumer, à celui des citoyens de cette ville (cf. M. Le Glay, *Les curiales de la curia Commodiana de Timgad*. *Epigraphica* 42, 1980, 93–118). Vers la même époque sans doute, à Vreu, une distinction des plus nettes est faite entre les *curiales* et les *uniuersi ciues*, ce qui nous paraît trancher la question (J. Peyras et L. Maurin, *Vreu, municipium Vrensium. Recherches archéologiques et épigraphiques dans une cité romaine inédite d'Afrique proconsulaire* [1974] 27–31, n° 3 = *AE* 1975, 877): les *curiales* ne sont effectivement qu'une partie des *ciues*. Cirta n'est pas la capitale de la Numidie, contrairement à ce qu'affirme l'auteur (p. 45, 53, etc.): ce rôle est dévolu à Lambaesis à partir de la création de cette province. Cirta ne fut que la capitale de la Numidia Cirtensis, créée par Dioclétien avant 297 (cf. *Notitia Dignitatum*, éd. O. Seeck, p. 251).

À propos des intérêts dus par les magistrats qui s'acquittaient avec retard de leurs promesses électorales (p. 48), il aurait fallu citer (et utiliser) l'important article de F. Jacques, *Ampliatio et mora: evergètes récalcitrants d'Afrique romaine*. *Antiquités Africaines* 9, 1975, 159–180. Au sujet des versements *ob honorem* (p. 49–60), notons une erreur d'interprétation dans le tableau de la page 184 sur l'inscription de Cirta C. 7041 (qu'il aurait fallu citer d'après la publication la plus récente, *ILAlg* II 626): il ne s'agit en l'occurrence nullement d'une statue offerte 'pour une magistrature indigène', comme le prétend l'auteur, mais de l'érection d'une base par les soins d'un *princeps et undecimprimus gentis Saboidum* en l'honneur de son ami M. Cocolnius Quintillianus, sénateur et ancien magistrat de la Confédération Cirtéenne. Cela n'a rien à

voir avec une *summa honoraria*. L'inscription de Rusicade C. 7963 (= ILS II 10) dont il est question aux p. 51 et 186 ne mentionne pas le *décursionat* de cette ville, mais celui des 'quatre colonies', c'est-à-dire de ce qu'il est convenu d'appeler la 'Confédération Cirtéenne'. A la p. 86, n. 127, l'auteur se fonde à tort sur deux inscriptions où le *flaminat* précède l'*édilité* et le *duumvirat* pour conclure qu'il pouvait arriver que ce *sacerdoce* se plaçât au début, et non à la fin de la carrière municipale: en fait, il n'est pas rare que dans un *cursum directum*, on insère, au mépris de l'ordre chronologique, la fonction la plus prestigieuse au début de la série des magistratures et des sacerdoce, afin de lui conférer la place d'honneur, alors même qu'elle a été exercée en fin de carrière. A la p. 119, l'auteur présente de façon inexacte et imprécise la mesure de Valentinien et Valens en faveur des cités (Cod. Théod. XV 1, 18 et IV 13,7): ces empereurs n'accordent pas aux cités un tiers des rentes et impôts touchés par l'Etat, mais un tiers des revenus des biens-fonds appartenant aux municipalités elles-mêmes, revenus qui avaient d'abord été confisqués par Constantin, restitués ensuite aux cités par Julien, et à nouveau confisqués par Valentinien et Valens avant qu'ils n'adoucisent cette mesure rigoureuse (à ce sujet, on consultera à présent C. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire* 1. La permanence d'une civilisation municipale [1979] 67-70). Il n'est donc pas possible de prétendre avec J.-L. Ramirez Sadaba (loc. cit.) que l'on ignore si les cités possédaient des propriétés: le doute n'est absolument pas permis. En se fondant sur une durée de vie moyenne de 45 ans pour les habitants de l'Afrique sous le Haut Empire, l'auteur estime que les *décursions*, qui entraient en charge à 25 ans, avaient en moyenne 20 ans à vivre, et que, en admettant qu'il y avait 100 *décursions* dans chaque municipalité, on doit en déduire qu'en moyenne, chaque année, cinq *décursions* mouraient et cinq *décursions* nouveaux devaient être nommés (p. 120). Déduction doublement inexacte: tous les démographes savent que si l'espérance de vie d'une population donnée est de 45 ans à la naissance, la partie de la population qui parvient à l'âge de 25 ans a une espérance globale de vie sensiblement supérieure à la moyenne de la population: comme il faut tenir compte des individus qui sont morts entre 0 et 25 ans, les individus parvenus à 25 ans ont devant eux plus de 20 années de vie probable. D'autre part, il faut se garder de ne considérer que les textes juridiques qui laissent penser que l'on ne pouvait devenir *décursion* qu'à partir de l'âge de 25 ans – ou plutôt de 26 ans (voir par exemple la *lex Malacitana*, ILS 6089, chap. 54, qui établit qu'on ne pouvait être magistrat municipal qu'à partir de 25 ans: or, comme tout magistrat sorti de charge devenait *décursion*, soit un an après être entré en fonction comme magistrat, on ne pouvait devenir *décursion*, à Malaca, qu'à l'âge minimum de 26 ans, cf. W. Langhammer, *Die rechtliche und soziale Stellung der Magistratus municipales und der Decuriones* [1973] 192). Car l'épigraphie prouve surabondamment que ces limites d'âge ne furent pas toujours respectées au fur et à mesure que l'on avançait dans le Haut Empire: cf. par exemple, à Volubilis, des *décursions* âgés de 18 ans (*Inscriptions Antiques du Maroc* 2. *Inscriptions Latines*, n° 442), 20 ans (*ibid.*, n° 437), 24 ans (*ibid.*, n° 432). Il n'est donc guère possible de calculer le nombre probable de *décursions* qui entraient dans la curie chaque année, dans les cités africaines, mais il est à présumer qu'il était en moyenne nettement inférieur à cinq.

Si l'ouvrage de J.-L. Ramirez Sadaba appelle la discussion et, parfois, certaines réserves, on doit aussi reconnaître qu'il est la première tentative de cette ampleur pour apporter des données quantitatives globales sur les différents groupes de la société romano-africaine en matière de fortune, de revenus et de dépenses. A ce titre, cette recherche, sans doute perfectible, fera date dans la connaissance de l'Afrique antique.